



FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

REUNION DES REPRESENTANTS, DELEGUES ET CHEFS D'ETABLISSEMENT À LOME



FAIRE DE 2024 UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION DES ACQUIS



N° 548

du 26 mars 2024

S M M A I R E

- Visite du Directeur Général en Mauritanie.....3
- Le Togo signe un nouvel accord de siège avec l'ASECNA...3
- Discussions entre l'ASECNA et la FAA à Washington.....4
- L'ASECNA et ATNS d'Afrique du Sud signe un Mémorandum d'entente.....4
- Réunion des Représentants, Délégués et Chef d'Etablissement..... 4,5,6
- Activités à l'EAMAC..... 7,8,9
- L'ERNAM s'ouvre davantage au Continent Africain.....10

FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

LA UNE DU FLASH

VISITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MAURITANIE



A l'invitation des plus Hautes Autorités de la République Islamique de Mauritanie, le Directeur Général vient de séjourner à Nouakchott. A l'occasion, Monsieur Mohamed MOUSSA a notamment été reçu par son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, Président de la République, et par son Excellence le Premier ministre, M. Mohamed Ould Bilal Messoud.

Les entretiens ont porté sur divers domaines de coopération entre la

Mauritanie et l'Agence et l'examen d'un certain nombre de projets que l'ASECNA entend mettre en œuvre dans le domaine de l'aviation civile dans ses Etats membres en général et en Mauritanie en particulier.

Monsieur Mohamed MOUSSA a également mis à profit son séjour pour procéder à la signature de la convention ASECNA-Mauritanie relative à la mise aux normes des aéroports d'Atar, Nema, Zouerate, Kiffa, Selibabi et Tidjikja.



LE TOGO SIGNE UN NOUVEL ACCORD DE SIÈGE AVEC L'ASECNA

Le 07 mars 2024 le Professeur Robert DUSSEY, Ministre des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Togolais de l'extérieur et le Directeur général de l'ASECNA, Monsieur Mohamed MOUSSA, ont signé un nouvel accord de siège entre le Togo et l'Agence.

A travers cet accord, le Togo réaffirme le statut international, objet de l'annexe 1 de la Convention de Dakar révisée, adoptée à Ouagadougou (Burkina Faso) et signée le 28 avril 2010 à Libreville (Gabon).

Cet Etat membre manifeste ainsi son souci d'assurer le fonctionnement optimal des services de l'ASECNA sur son territoire à travers les privilèges et immunités accordés.

Le Togo est le 12ème Etat membre à avoir signé un nouvel accord de siège avec l'ASECNA.



DISCUSSIONS EN L'ASECNA ET LA FAA À WASHINGTON



Sur invitation de la FAA (Federal Aviation Administration), le Directeur général a conduit une mission de haut niveau du 12 au 15 Février 2024 à Washington, aux USA.

Les discussions entre les deux parties ont porté notamment sur la gestion de l'information Aéronautique la gestion des flux de trafic aérien, les systèmes CNS basés sur la performance, et les domaines de coopération et d'assistance.

Au cours de son séjour, le Directeur Général a également visité différents centres de contrôle du trafic aérien de la FAA et le centre technique William J. Hughes situé à l'aéroport d'Atlantic City, à New Jersey.

A la fin des travaux, les deux délégations ont convenu de renouveler le mémorandum de coopération arrivé à échéance et qui devrait couvrir plusieurs domaines à savoir la gestion du trafic aérien, la communication, navigation et surveillance, la formation et l'assistance mutuel dans tout autre domaine d'expertise opérationnelle.

Au cours de cette mission, le Directeur général était accompagné du Directeur de l'Exploitation de la Navigation Aérienne, du Directeur des Moyens Techniques & Informatiques et du Conseiller Technique du DTID.

L'ASECNA ET ATNS D'AFRIQUE DU SUD SIGNE UN MÉMORANDUM D'ENTENTE



A l'occasion du Airspace World 2024 organisé par CANSO et qui s'est tenu à Genève du 18 au 21 mars 2024, le Directeur général a signé avec Mme Nozipho Portia Mdawe, Directrice générale de the Air Traffic and Navigation Services of South Africa (ATNS), un Mémorandum d'Entente (MoU) liant désormais les deux institutions.

Les objectifs de ce MoU sont de définir les termes d'une coopération mutuelle entre ATNS et l'ASECNA dans les domaines des services de la navigation aérienne, y compris la mise en œuvre de systèmes ATM/CNS et la formation.

RÉUNION DES REPRÉSENTANTS, DÉLÉGUÉS ET CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

FAIRE DE 2024 UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION DES ACQUIS



La Réunion des Représentants, Délégués et Chefs d'établissement s'est tenue du 26 au 28 février 2024 à Lomé. Après 4 années d'interruption, cette réunion dont le thème était « amélioration des interactions entre le Siège et les structures déconcentrées », a permis de faire le point sur les acquis engrangés par l'ASECNA depuis 2020 et de se fixer des objectifs pour cette année.

Dans son discours de bienvenue, le Représentant de l'ASECNA au Togo a situé le contexte dans lequel cette réunion se tient marqué par :

- L'adhésion du Rwanda à l'ASECNA depuis le 1er janvier 2024,
- La mise en œuvre du nouveau système de rémunération, augmentant significativement le pouvoir d'achat du personnel ;
- La signature de nouveaux accords de siège avec les Etats membres qui permet au personnel de jouir pleinement des avantages liés au statut international de l'agence ;
- La perturbation de la croissance du trafic aérien dans l'espace ASECNA par les crises politiques, notamment au sahel ;
- Les évolutions réglementaires dans nos Etats et les besoins sans cesse croissants des compagnies aériennes.

Monsieur SUMSA Komla Amewokpo a ensuite rendu un hommage mérité à Monsieur MOHAMED MOUSSA pour « son leadership et ses initiatives en matière de gouvernance ayant permis à l'Agence de maintenir un haut niveau de sécurité conforme aux standards des pays avancés et d'être résilient face aux différentes crises qui ont impacté significativement notre capacité financière ».

C'est Monsieur Wilfrid ADJOVI, Représentant au Bénin qui s'est exprimé au nom de ses collègues Représentants. S'adressant à Monsieur Mohamed MOUSSA, il a indiqué : « votre attachement aux idéaux d'intégration africaine est suffisamment connu par la qualité de vos engagements à augmenter le rayonnement de l'ASECNA sur la scène internationale et diplomatique. J'en citerai volontiers votre ardeur à voir se concrétiser l'épanouissement du Ciel unique pour l'Afrique (CUPA) au grand bonheur du continent noir dont vous êtes passionné pour son unité et sa dignité ».

Au sujet des actions réalisées, il a noté les éléments suivants :

- **SBAS - ANGA**
- **ADS. B satellite**
- **NSR**
- **Intégration du Rwanda à l'Agence**

En termes de projets en cours, Monsieur ADJOVI a cité notamment :

- **FREE Router**
- **ATFM**
- **La mise en œuvre des systèmes ATM dans les aéroports intérieurs**

Dans son discours d'ouverture, le Directeur Général, après avoir félicité les participants pour les résultats atteints, a insisté sur le fait qu'il souhaite que « cette concertation annuelle qui réunit le top management de l'ASECNA ne soit pas une opportunité pour manifester une quelconque autosatisfaction ».



Monsieur Mohamed MOUSSA souhaite une introspection sans complaisance pour mesurer le chemin parcouru et envisager l'avenir, c'est à dire définir des objectifs à atteindre au cours des 10 mois qui nous séparent de la fin de son second et dernier mandat.

En souhaitant que l'année 2024 soit l'année de tous les succès à l'Agence, Il a rappelé les grands axes de management de son magistère, à savoir :

- L'Organisation de l'Agence (organigramme, révision de la convention de l'ASECNA) ;
- Le Maintien et l'amélioration des processus de fournitures des services ;
- La gestion du trafic aérien en toute sécurité ;

- La réalisation du ciel unique africain ;
- La mise en œuvre de la navigation par satellite en Afrique (projet ANGA)
- La maîtrise des dépenses.

Pour Monsieur Mohamed MOUSSA, la réunion doit être l'occasion pour les participants de « fixer ensemble des objectifs pour renforcer et consolider les importants acquis engrangés malgré un environnement régional et international marqué par de multiples crises qui ont plombé le transport aérien mondial au cours des dernières années ».

Pour cela, il demande aux Représentants, Délégués et Chefs d'établissements un ultime effort, un véritable don de soi pour atteindre des objectifs toujours grands et toujours plus ambitieux dans la perspective de laisser aux générations futures une institution forte, résiliente et dotée de grandes capacités d'adaptation aux évolutions technologiques dans le domaine de l'aviation civile.

Exposés et échanges directs

L'un des moments forts de cette réunion a été les exposés suivis d'échanges. Tour à tour, chacun des Directeurs a fait un exposé détaillé sur les missions de sa structure, les résultats acquis, les contraintes, les difficultés et les perspectives. Dans toutes les présentations, l'accent a été mis sur la nécessaire interaction entre la Direction générale et les structures déconcentrées pour un bon fonctionnement des services.

A l'issue des discussions, la réunion a fait les constants suivants :

- Dans le domaine de l'audit et de l'inspection

Deux (2) difficultés majeures ont été identifiées :

- Le non-respect du délai de réponse aux rapports provisoires ;
- La non-correction des écarts constatés dans les délais indiqués dans la charte d'audit suite aux recommandations.
- Au titre des ressources financières

Des difficultés de transmission des données pour la facturation des survols au Siège ont été notées. La Direction générale a demandé aux participants de s'impliquer davantage afin d'amener la hiérarchie de la facturation et de l'AIM à vérifier les saisies avant transmission. L'accent doit être également mis sur le recouvrement ;

S'agissant de dépenses, les bonnes pratiques doivent être de rigueur. Elles doivent être planifiées en tenant compte de la trésorerie

- Sur le volet Ressources humaines

La direction générale a demandé aux participants :

- De gérer de manière rigoureuse et exhaustive les dossiers du personnel avant transmission au Siège ;
- De transmettre régulièrement les comptes rendus de la formation en Anglais des CCA,
- D'améliorer le processus du choix des centres de formation et de faire systématiquement l'évaluation à froid des formations.
- De redynamiser les Comités Paritaires Locaux de Suivi des Assurances Sociales, compte tenu des taux de sinistralités élevés pour certains centres.

- Dans le domaine de la météorologie

Les difficultés suivantes ont été relevées

- Le sous-effectif en personnel technique ;
- La non-conformité, l'obsolescence et le dysfonctionnement de certains équipements ;
- L'expiration de la validité de certains logiciels.



La Direction générale s'est engagée globalement à :

- Améliorer le taux de disponibilité des équipements et des infrastructures de l'Agence ;
- Renforcer les Approvisionnements et les Achats ;
- Optimiser la sécurité du Système d'Information et assurer la cyber-résilience ;
- Consolider la digitalisation de l'Agence.
- Mettre l'accent sur la maintenance préventive ;
- Veiller aux respects des textes qui régissent l'activité ;
- Renforcer la communication via les outils informatiques.

A ce niveau, le Directeur général a insisté sur le fait que l'Agence devra favoriser le développement des applications en interne en vue de réduire les coûts d'acquisition et de s'affranchir des fournisseurs de services informatiques externes.

La réunion a également formulé des recommandations

- Gestion des réparables (AER)

La réunion recommande que les pièces envoyées en réparation et déclarées irréparables, soient détruites chez le fabricant et qu'un PV de destruction soit envoyé au centre expéditeur.

- Qualification du personnel IRE

Réexaminer la durée de validité de la qualification des personnels de maintenance.

- Résorption des effectifs
- Diligenter le recrutement des sorties d'école.
- Diligenter la publication des AVP relatifs aux postes à pourvoir.
- Formation du personnel

Mise en place de formations spécifiques sur les textes et les procédures pour le personnel ADG de l'Agence.

- Homologation des CELICA

La réunion recommande que cette préoccupation soit posée au Conseil d'Administration, car les CELICA ne sont pas des centres de formation.

- Seuils de passation des marchés

Réviser les notes relatives aux seuils de passation des marchés et s'assurer de leur conformité et leur cohérence, et trouver des mécanismes appropriés de contrôle à posteriori.

- Budgets de fonctionnement et d'investissement
- La réunion recommande que pour les projets dont la signature est déléguée, les budgets d'investissement soient mis en place dans les centres au même titre que les budgets de fonctionnement.
- La réunion recommande une bonne coordination entre les maîtres d'œuvre (DTI et DET) et la DRF dans l'élaboration des PPM et des plans de décaissement.
- La réunion recommande que le délai de validation des dossiers de demande de crédits soit réduit.



ACTIVITÉS À L'EAMAC

SORTIE DE PROMOTIONS



21 élèves de la promotion des contrôleurs de la circulation Aérienne (CCA) 2022A ont reçu leurs diplômes le 1er mars au cours d'une cérémonie solennelle dans la salle de conférence Raymond cocker de l'EAMAC. Cette deuxième promotion du nouveau cycle CCA prend en compte les phases approches, aérodromes et en route.

Tous les 21 élèves sont sortis avec leurs diplômes de contrôleurs de la circulation Aérienne de l'EAMAC soit un taux de réussite de 100/100. Mieux, 04 de ces élèves ont obtenu le niveau 5 en Anglais sur l'échelle de compétence linguistique de l'OACI et 04 ont obtenu une moyenne de fin de formation supérieure ou égale à 17/20. Cette promotion qui a enregistré d'aussi bons résultats a été félicitée par les Responsables de l'EAMAC qui expriment également leur reconnaissance à l'encadrement pédagogique pour le travail abattu.

Le 19 janvier ce sont les élèves de la promotion sortante CCA/P 2022 B qui ont reçu leurs diplômes de contrôleurs de la circulation Aérienne Aérodrome et Approche au cours d'une cérémonie présidée par le chef d'établissement, Monsieur BESSANE Mathiaco.

Ils sont au total huit (08) élèves sur huit (08) qui ont obtenu leurs parchemins soit un taux de réussite de 100%.

A titre de rappel, le cycle CCA/P (Contrôleur de la circulation Aérienne), option Aérodrome et Approche a été mis en place en 2012 en vue de combler urgemment l'important déficit en contrôleurs aériens dans les centres opérationnels. Le niveau d'accès à ce cycle a été fixé à bac scientifique + 2, pour une durée de formation de quatorze (14) mois au lieu de 24, comme le précédent cycle des contrôleurs de la Navigation Aérienne (CNA). Il s'est donc agi en 2012, de relever le niveau d'accès et de raccourcir la durée de formation pour répondre rapidement aux préoccupations et besoins des centres opérationnels.





SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD

Une cérémonie de signature d'un protocole d'accord entre le centre de commandement, de contrôle et d'information (C3I) et l'École Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) s'est tenue le 07 février 2024 au sein de l'établissement. Le texte, paraphé par le colonel YAHYA CHERIF AHMED CHERVE, Commandant de C3I et Monsieur BESSANE Mathiaco, Chef d'établissement de l'EAMAC, a pour objectif d'établir une coopération entre les 2 institutions dans les domaines de la formation et du renforcement des compétences techniques et opérationnelles en Aviation Civile. Ce protocole peut aussi servir de lignes directrices pour la collaboration entre le C3I et l'EAMAC. Les programmes professionnels visés par le présent accord de partenariat concernent trente-trois (33) points dont entre autres des stages et formations spécifiques pour le personnel de C3I, Anglais Aéronautique, Gestion des services du trafic aérien (ATS), Gestion de l'espace aérien (ASM), Gestion des flux de trafic (ATFM), Système de gestion de la sécurité (SMS), Gestion technique et commerciale des aéroports, réglementation technique du transport aérien et management aéroportuaire, etc.

A l'occasion, le chef d'établissement de l'EAMAC a, au nom du Directeur Général de l'ASECNA, indiqué que cet accord entre C3I et l'EAMAC résulte d'une volonté des autorités de nos deux (02) structures pour améliorer et renforcer la coopération. Cette volonté, s'est manifestée par la signature d'un accord de coopération directe entre le Directeur Général de l'ASECNA et le Ministre de la Défense de la Mauritanie qui a en charge le C3I. « Il nous revenait donc en tant que dirigeants de nos écoles de matérialiser cela sur le terrain par le développement d'un certain nombre d'axes de coopération » a-t-il conclu.

LANCEMENT DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES



Pour faire face à l'insuffisance de logements dans les centres de formation de l'ASECNA, le Directeur Général a initié un projet d'envergure visant le renforcement des infrastructures au niveau de l'EAMAC.

Le lancement des travaux de ce vaste chantier a été effectué par une pose symbolique de première pierre le 20 février 2024 au sein de la nouvelle cité de l'EAMAC par le chef dudit établissement Monsieur

BESSANE Mathiaco.

D'un coût global estimé à 1.895.232.672 FCFA, ce projet prévoit la construction d'une résidence d'une capacité totale de 101 lits et d'autres infrastructures. Ce bâtiment R+3 doté de toutes les commodités sera composé de plusieurs logements dont entre autres :

- ➔ Rez de chaussée (05 studios pour les mariés, 03 chambres de filles 06 lits, un salon et une cuisine) ;
- ➔ Étages R+1, R+2 et R+3 de 15 chambres de 30 lits et une cuisine chacune.



COUPE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Le grand tournoi de football inter-promotions ou interclasses dénommé «coupe du chef d'établissement de l'EAMAC » a été lancé le 24 février 2024 sur le terrain de la nouvelle cité.

Ce tournoi mettra en lice 28 promotions. La finale est prévue le 20/04/2024. Dans son allocution, le chef d'établissement a souligné que « outre le souhait de susciter l'esprit du renforcement de la coopération et de la collaboration entre les différentes promotions de l'EAMAC, ce tournoi contribuera à développer chez les élèves, des valeurs liées à la pratique du football telles que : l'esprit d'équipe, la cohésion, l'effort collectif ou encore le dépassement de soi ».



L'ERNAM S'OUVRE DAVANTAGE AU CONTINENT AFRICAIN



Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision du Directeur Général qui consiste à positionner les établissements de formation de l'Agence en véritables pôles de formation labélisées et orientées vers la prospection et des partenariats, l'ERNAM qui a un nouveau Chef depuis le 1er janvier dernier, en l'occurrence, Monsieur BA Oumar Mamadou, s'est davantage ouverte vers les pays non-membres de l'ASECNA pour un accompagnement dans le domaine de la formation.

Par cette démarche l'ERNAM entend confirmer sa vocation de centre panafricain d'excellence, développeur de compétences dans les domaines de la sûreté, de la sécurité, du management, des langues et de la formation des formateurs Trainair Plus OACI.

C'est ainsi qu'au mois de novembre 2023, l'ERNAM a signé une convention avec l'Institut National de l'Aviation Civile de Sao Tomé et s'appête à signer une nouvelle convention avec la Gambie.

En outre, il faut saluer le partenariat fructueux entre l'ERNAM et le Fonds de financement de la formation technique et professionnelle 3FPT du Sénégal qui a pour mission entre autres de financer les actions de formations initiales ainsi que celles des formations continues du personnel des entreprises. Dans ce cadre le Fonds de financement de la formation technique et professionnelle 3FPT a financé cinq (5) formations au profil du Gestionnaire de l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass (LAS), du Port Autonome de Dakar (PAD) et la société de Gardiennage N2M.

La Cellule Régionale d'Assistance à la sûreté de l'Aviation civile (CRASAC), logée à l'ambassade de France à Dakar a également signé une convention de formation avec l'ERNAM pour la réalisation de trois modules de formation au profit du personnel de sûreté du Tchad, de la Guinée, de Côte d'Ivoire et du Sénégal,

Toujours dans le cadre de l'accompagnement des Etats membres, l'Etat Major de l'Armée de l'air du Sénégal a confié à l'ERNAM, le perfectionnement au poste de soixante (60) agents pour trois modules de formations liées à la sécurité aéroportuaire.

Le Centre des métiers de l'Aviation d'Abidjan (CMA), la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique de Côte d'Ivoire (SODEXAM), la Régie Administrative Chargée de la Gestion de l'Assistance en Escale du Burkina Faso (RACGAE), l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal (ANACIM) ont aussi bénéficié de l'accompagnement de l'ERNAM.

En outre, l'ANAC GABON, l'ANAC Burkina ont aussi signé avec l'ERNAM des conventions de formation.

Il convient enfin de noter que, pour la Division Enseignement, 242 stagiaires ont été formés dont 172 issus des formations sur demande de structures aéroportuaires, soit un taux de réalisation de 133%. Pour le centre AVSEC, 307 stagiaires ont été formés par l'ERNAM du 1er janvier au 31 décembre 2023 soit une augmentation de 18 % (260 stagiaires formés) par rapport à 2022.





Siège Social

32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144

Tel : (221) 33 849 66 00

Fax (221) 33 823 46 54

Délégation à Paris

75 RUE La Boétie – 75 008 PARIS

Tel : (331) 44 95 07 18

Fax : (331) 42 25 73 11

Délégation auprès de l'OACI

999, UNIVERSITY STREET – SUITE 740

MONTRÉAL – QUÉBEC – H3C 5J9

Tel : (1514) 954 83 87

Fax : (1514) 954 15 8151

Délégation auprès de l'Union Africaine

**LUKE RESIDENCE, VILLA n°B185_3, SUB
CITY Yeka, ADDIS ABABA, KEBELE 20/21,**

TEL : +251983934191.